

Commission consultative du secret de la défense nationale

Avis n° 2012-15 du 18 octobre 2012

NOR : CSDX1238136V

Vu le code de la défense et ses articles L. 2312-1 à L. 2312-8 ;

Vu la lettre de saisine de M. Jean-Yves LE DRIAN, ministre de la défense, en date du 14 septembre 2012, relative à la requête en déclassification en date du 29 mai 2012 de Mme Emmanuelle DUCOS, vice-présidente chargée de l'instruction au tribunal de grande instance de Paris, dans le cadre de l'information ouverte à son cabinet contre X des chefs de « *complicité de génocide, complicité de crime contre l'humanité et entente en vue de commettre un génocide commis au Rwanda en 1994* » ;

La Commission consultative du secret de la défense nationale, régulièrement convoquée et constituée, en ayant délibéré,

Emet un **avis défavorable à la déclassification** du document communiqué par les services du ministère de la défense.

Fait à Paris, le 18 octobre 2012.

Pour la Commission consultative
du secret de la défense nationale :
La présidente,
E. RATTE